

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-188

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M Kévin SUBRENAT à M Patrick BORET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00 Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50 M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15

M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00 M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25 Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53

M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

BORDEAUX MÉTROPOLE Conseil du 31 mars 2023 Délibération Direction administrative et financière - Pôle ter Sud N° 2023-188

GRADIGNAN - Opération de requalification générale des rues de Catoy et Chaut - Ouverture de la concertation réglementaire -Décision - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte et enjeux du projet

Le programme Fonds d'intervention communal (FIC) de la ville de Gradignan comporte la requalification générale des rues de Catoy (tronçon du carrefour Beausoleil à carrefour Chaut) et de Chaut (tronçon du carrefour Catoy à rue de Fouquet) qui correspondent à un même axe en continuité, classé de catégorie 3 dans le Réseau Hiérarchisé de voirie de Bordeaux Métropole. L'axe Catoy-Chaut précité est un axe transversal secondaire du quartier périurbain résidentiel dit de Catoy.

Il relie l'axe principal de l'avenue du Général de Gaulle (ex RN10, route de Bayonne) au cœur du quartier de Catoy, formé de plusieurs hameaux champêtres, bordé par un autre axe majeur de Gradignan, la route de Léognan. Cette étude de requalification de voirie est nécessitée par la desserte d'un nouvel équipement communal programmé par la ville de Gradignan, la construction du futur Groupe Scolaire Sud, sur un terrain communal situé au n°9 rue de Chaut.

Il s'agit d'étudier et réaliser le réaménagement de l'axe Catoy-Chaut sur l'intégralité de son tube (longueur 600m environ /largeur variable 10m en moyenne) soit le tronçon particulier dénommé « rues Catoy Chaut » compris entre le carrefour Ouest Beausoleil-De Gaulle et le carrefour Est avec la rue de Fouquet.

En raison de la surface importante des espaces publics à traiter ou à créer et de l'intention d'un aménagement urbain qualitatif, le coût d'objectif global de l'opération (acquisition foncière éventuelle, frais divers, honoraires, travaux) s'élève à 2,7 M€ TTC environ sur la base des premiers éléments de chiffrage, principalement sous maitrise d'ouvrage métropolitaine et en complément sous maitrise d'ouvrage communale (éclairage public, plantations, mobilier urbain, éventuel effacement réseaux aériens).

Or l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1.9 M€ TTC (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Aussi, la présente délibération vise-t-elle à autoriser Monsieur le Président à ouvrir une concertation sur ce projet de réaménagement des rues de Catoy et de Chaut à Gradignan sur leur tronçon continu (Beausoleil-Fouquet), selon les modalités définies dans le présent rapport.

II – Les objectifs du projet

Les objectifs principaux de la requalification générale des infrastructures Voiries réseaux divers (VRD) des rues de Catoy et Chaut sont les suivants :

*assurer la desserte tout mode sécurisée du futur Groupe Scolaire Sud, projet de construction de la ville de Gradignan,

*requalifier la voirie publique en fonction du Groupe Scolaire et au regard du schéma de circulation retenu par la ville sur le secteur (sens unique sur la rue de Chaut vers rue de Fouguet à partir de l'école),

*créer le parking et le parvis attenants au futur Groupe Scolaire Sud,

*faire le lien entre le nouvel équipement scolaire et le reste du quartier en conciliant les usages (fonctionnels et agréments),

*assurer efficacement les continuités piétonnes et cyclables,

*prioriser les modes actifs (mise en sécurité des déplacements liés au Groupe Scolaire, à la promenade d'agréments sur les liaisons intra quartier nombreuses ...),

*dégager, en sus du parvis et du parking à créer au droit du site, d'autres espaces à proximité du Groupe Scolaire pour stationner les VL durant les heures entrée et sortie d'école.

*assurer la desserte des transports en commun et transport scolaire.

III – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études techniques préliminaires et d'avant-projet du projet de requalification de voirie des rues de Catoy et de Chaut à Gradignan et ce, avant leur finalisation. L'étude préliminaire vise à définir un parti d'aménagement et un plan de masse dans ses principes de composition des espaces tandis que l'étude avant-projet traite de leurs faisabilités techniques, réseaux compris, en estimant les coûts correspondants.

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- un dossier technique de concertation et un registre papier seront mis à disposition du public à la mairie de Gradignan et au Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole; aux jours et heures d'ouverture des services concernés, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles. Le dossier technique sera composé à minima du plan périmétral, d'une notice explicative et du plan d'aménagement général niveau études préliminaires VRD (Voirie et Réseaux Divers) déjà produit à ce stade de l'étude.
- le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante http://participation.bordeaux-metropole.fr, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques,
- une réunion publique à minima sera organisée au cours de l'avancement du projet en lien avec l'étude technique en cours (niveau Etude Préliminaire/ Avant-Projet).

Etant précisé que la présente concertation ne porte pas sur le projet de construction du groupe scolaire Sud porté par la ville de Gradignan, un ou plusieurs documents supplémentaires pourront également être versés pendant la période de concertation pour alimenter et enrichir les informations portées à la connaissance du public, notamment si des études complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Gradignan (mairie), au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Les date, horaire et lieu de la réunion publique seront précisés selon les mêmes modalités de publicité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager la réalisation du projet d'aménagement des rues de Catoy et de Chaut sur les tronçons concernés,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement, et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs du projet tels qu'exposés ci-avant,

<u>Article 2</u>: d'ouvrir la concertation publique relative au projet de requalification des rues de Catoy et de Chaut sur les tronçons concernés à Gradignan conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

Article 3 : d'arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le présent rapport,

<u>Article 4</u>: d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser ou en modifier les modalités et à en fixer la date de lancement effectif et de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Madame Andréa KISS